

CORRECTIONAL SERVICE CANADA

CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.



RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS : LE RESPECT EN MILIEU DE TRAVAIL

RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS 4 ET 6

Bureau du vérificateur général, Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé « Le respect en milieu de travail »

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 4	Que Service correctionnel Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport présentant des statistiques sur le nombre de plaintes de violence et de harcèlement en milieu de travail, le nombre de ces plaintes où des mécanismes informels de règlement des plaintes ont été offerts et le nombre de fois où ces plaintes ont été réglées de manière informelle, en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, d'ici au 30 septembre 2021.	30 septembre 2021
Recommandation 6	Que Service correctionnel Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport attestant le nombre de plaintes officielles de harcèlement, de discrimination ou de violence en milieu de travail déposées en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, et le nombre d'entre elles qui ont reçu une évaluation initiale documentée, d'ici au 30 septembre 2021.	30 septembre 2021

Par souci de cohérence entre les ministères, le SCC a revu sa méthode de production de rapports afin de compter le nombre de plaintes en fonction du nombre de plaignants ou de parties principales plutôt qu'en fonction du nombre d'incidents ou de parties intimées. Par souci de commodité et pour faciliter la comparaison avec les données des rapports précédents, nous avons continué à compter le nombre d'incidents ou de parties intimées.

Recommandation 4 – Plaintes de harcèlement

Année	Nombre de plaintes*	Nombre d'avis d'incident ou de parties intimées	Nombre de fois où des mécanismes de résolution informelle ont été offerts	Nombre de plaintes réglées informellement
2018-2019	120	189	120	4
2019-2020	102	139	102	1

**2020-2021	76	121	76	1
-------------	----	-----	----	---

*Nota : Une plainte a un plaignant, mais pourrait viser plusieurs incidents impliquant plusieurs parties intimées.

** Nota : Seules les données des trois premiers trimestres sont incluses pour 2020-2021 étant donné que le *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, s'applique au quatrième trimestre.

Recommandation 4 – Plaintes de violence en milieu de travail

Année	Nombre de plaintes	Nombre de fois où des mécanismes de résolution informelle ont été offerts	Nombre de plaintes réglées informellement
2018-2019	25	23	4
2019-2020	25	21	5
2020-2021*	14	14	3

* Nota : Seules les données des trois premiers trimestres sont incluses pour 2020-2021 étant donné que le *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, s'applique au quatrième trimestre.

Recommandation 4 – Harcèlement et violence en milieu de travail (en date du 1^{er} janvier 2021)

Année	Nombre de plaintes*	Nombre d'avis d'incident ou de parties intimées	Nombre de fois où des mécanismes de résolution informelle ont été offerts	Nombre d'avis d'incident résolus informellement *En date du 31 mars 2021
2018-2019	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
2019-2020	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
2020-2021**	41	72	41	5

*Nota : Une plainte a un plaignant (partie principale), mais pourrait viser plusieurs incidents impliquant plusieurs parties intimées.

** Nota : Seules les données du quatrième trimestre sont incluses pour 2020-2021 en raison de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail* le 1^{er} janvier 2021.

Recommandation 6 – Plaintes de harcèlement

Année	Nombre de plaintes*	Nombre d'avis d'incident ou de parties intimées	Nombre de cas où une évaluation initiale a été documentée
2018-2019	120	189	120
2019-2020	102	139	102
2020-2021**	76	121	76

*Nota : Une plainte a un plaignant, mais pourrait viser plusieurs incidents impliquant plusieurs parties intimées.

** Nota : Seules les données des trois premiers trimestres sont incluses pour 2020-2021 étant donné que le *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, s'applique au quatrième trimestre.

Recommandation 6 – Plaintes de violence en milieu de travail

Année	Nombre de plaintes	Nombre de cas où une évaluation initiale a été documentée
2018-2019	25	25
2019-2020	23	23
2020-2021*	14	14

* Nota : Seules les données des trois premiers trimestres sont incluses pour 2020-2021 étant donné que le *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, s'applique au quatrième trimestre.

Recommandation 6 – Harcèlement et violence en milieu de travail (en date du 1^{er} janvier 2021)

Année	Nombre de plaintes*	Nombre d'avis d'incident	Nombre de cas où une évaluation initiale a été documentée
2018-2019	s.o.	s.o.	s.o.
2019-2020	s.o.	s.o.	s.o.
2020-2021**	41	72	41

*Nota : Une plainte a un plaignant, mais pourrait viser plusieurs incidents impliquant plusieurs parties intimées.

** Nota : Seules les données du quatrième trimestre sont incluses pour 2020-2021 en raison de l'entrée en vigueur

du Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail le 1^{er} janvier 2021.

Recommandation 6 – Plaintes de discrimination

Année	Nombre total de plaintes*	Nombre de cas où la CCDP a retourné la plainte au plaignant demandant d'épuiser le processus de grief interne du SCC	Nombre de plaintes rejetées/retirées
2018-2019	46	22	12
2019-2020	51	35	8
2020-2021	42	21	5

* Il convient de noter qu'il s'agit de plaintes officielles de discrimination déposées par l'intermédiaire de la Commission canadienne des droits de la personne. Une plainte a un plaignant, mais pourrait viser plusieurs incidents impliquant plusieurs parties intimées.

Recommandation 6 – Griefs présentés par des employés pour discrimination et harcèlement

Année	Nombre total de griefs reçus
2018-2019	92
2019-2020	77
2020-2021*	36

*Nota : Les données de 2020-2021 illustrent le nombre de griefs qui ont été déposés jusqu'en juillet 2021.